

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

TBT/W/42/Add.6
8 novembre 1982

Distribution spéciale

Comité des obstacles techniques au commerce

ACTIVITES REGIONALES LIEES A LA NORMALISATION

Note du secrétariat

Addendum

1. A sa réunion du 20 au 22 octobre 1981, le Comité des obstacles techniques au commerce a décidé que le secrétariat communiquerait aux organismes régionaux un certain nombre de questions convenues (TBT/M/8, paragraphe 55). Une liste des questions à adresser à ces organismes a été distribuée de manière informelle aux signataires, le 15 janvier et le 12 février 1982.

2. Le secrétariat a reçu les réponses ci-après concernant le Comité européen de normalisation.

Question 1:

Comment a été créé le CEN et quelles sont traditionnellement ses relations avec ses entités membres et avec la Commission des Communautés européennes?

Réponse:

Les membres du CEN sont les comités de normalisation des pays de l'Europe occidentale, à savoir neuf pays membres de la CEE, les six pays membres de l'AELE et l'Espagne, le Luxembourg étant représenté par la Belgique. Le CEN entretient, de longue date, des relations avec la Commission des Communautés européennes et avec l'AELE du fait qu'elles s'emploient toutes deux à éliminer les obstacles techniques au commerce. Le CEN a pour rôle d'harmoniser les normes nationales de ses membres et de veiller à l'application des normes internationales en Europe, conformément à ses statuts.

Question 2:

Lorsqu'il fait office d'organisme technique élaborant des documents techniques destinés à servir de référence pour les directives de la Communauté européenne, le CEN est-il une organisation normative travaillant pour les Communautés européennes?

Réponse:

Organisme de normalisation, le CEN élabore, en étroite coopération avec la Commission des Communautés européennes ainsi qu'avec l'AELE, qui n'est pas elle-même un organisme de normalisation, des normes nationales harmonisées

et/ou des documents harmonisés, ou encore des normes européennes dans les cas où il n'existe pas de normes internationales ou de normes nationales harmonisées, afin qu'il soit possible de se référer à des normes européennes harmonisées dans les directives communautaires ou dans les instruments d'harmonisation de l'AELE.

Question 3:

Existe-t-il un index ou un catalogue des normes élaborées par le CEN?

Réponse:

Il existe un catalogue des normes européennes qui contient la liste des normes nationales harmonisées adoptées par les différents membres du CEN et que l'on peut se procurer auprès de son secrétariat central.

Question 4:

Comment le CEN définit-il ses priorités en matière de normalisation?

Réponse:

Le CEN détermine ses priorités par consensus lors des réunions du Bureau technique, du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

Question 5:

Quelles sont les relations du CEN avec l'ISO?

Réponse:

En dehors du fait que les membres du CEN sont également membres de l'ISO et que le CEN fonde, le plus possible, ses travaux d'harmonisation sur les résultats de l'ISO, il n'y a pas de relation entre les deux organisations.

Question 6:

Le CEN a-t-il des activités de normalisation dans un domaine pour lequel il existe déjà une norme de l'ISO?

Réponse:

Comme il a déjà été indiqué, le CEN fonde ses activités en Europe sur les normes internationales et met en oeuvre ces dernières à travers des documents harmonisés.

Question 7:

Le CEN a-t-il des comités de normes qui rappellent la structure du Comité technique de l'ISO?

Réponse:

Oui, mais dans une mesure très restreinte, c'est-à-dire que le CEN demande à des comités techniques d'harmoniser certaines normes nationales en se fondant, ainsi qu'il est indiqué plus haut, sur les normes élaborées par l'ISO, quand il en existe.

Question 8:

Lorsque le CEN constate la nécessité d'élaborer des normes dans un domaine donné, se met-il en rapport avec l'ISO pour savoir si des travaux sont en cours dans ce domaine?

Réponse:

Comme il ressort de la réponse à la question 5, les membres du CEN sont tenus au courant des activités de l'ISO, ce qui permet d'aligner constamment le processus d'harmonisation sur les travaux entrepris par l'ISO.

Question 9:

Le CEN demande-t-il à l'ISO d'entreprendre des travaux de normalisation dans des domaines déterminés?

Réponse:

Non.

Question 10:

Les représentants qui siègent dans les comités du CEN sont-ils les mêmes que ceux des comités CT/CN de l'ISO?

Réponse:

Parfois, mais pas nécessairement.